

Mercredi 25 octobre: le conseil municipal était convoqué en réunion ordinaire.



À l'ordre du jour sont venus s'ajouter s'ajouter quelques moments de réflexions sur des projets d'avenir.

Tout d'abord les membres du conseil avaient à désigner un représentant de la commune au sein de la SAFER, celle ci passant dans le domaine de compétence de la CCAMV: c'est Olivier FERAUD qui a été élu à l'unanimité.

Puis le conseil était appelé à se prononcer sur le remboursement d'un prêt par anticipation, prêt contracté auprès de l'ONF remontant à la fin des années 50 sous l'autorité de M NEGRE, maire de Barrême de l'époque. Le conseil vote à l'unanimité le remboursement anticipé de prêt d'un montant de 566 €.

La CCAPV ayant passé un accord avec IT 04, (Ingénierie et Territoires 04, Établissement Public Administratif auquel les communes et les EPCI peuvent adhérer., et qui doit aider les communes dans leurs projets de chantiers, en apportant un soutien et une connaissance sur les réglementations.) , M le Maire fait valoir qu'un accord municipal sur cette convention serait intéressant pour la commune : le conseil vote cet accord à l'unanimité.

De même, les conseillers votent le le paiement des indemnités aux percepteurs au prorata de l'année écoulée.

La discussion pouvait alors porter sur le problème des déserts médicaux dans les les communes rurales, et sur le devenir de Barrême au sein de cette problématique. Après avoir rappeler que travaillant sur ce dossier depuis quelques années, M le Maire précise que dans l'état actuel de la législation, une maison de santé nécessite toujours la présence de 2 Docteurs, que les pistes évoquées avec le Docteur Bomier concernant le recrutement d'un autre docteur n'ont guère avancé, et que par conséquent il est temps de lancer plusieurs pistes d'explorations : appel à candidature par l'intermédiaire d'un cabinet recruteur , lancer une étude faisabilité pour un plus grand complexe incluant la poste et des MSAP (Maisons de services au public), relancer la discussion avec le docteur Bomier, créer un groupe de travail au sein du conseil pour explorer toutes ces pistes.... La réflexion est lancée.

La discussion portait ensuite sur l'opportunité d'apporter un coup de propreté, voir plus, au bâtiment de la maison de la culture. Coup de neuf, travaux d'assainissement plus importants, possibilités de faire de cette salle une salle des mariages plus accessible à l'ensemble de la population...la discussion reprendra lors de la prochaine réunion.

M le Maire avisait alors le conseil que la municipalité avait été démarchée pour l'établissement d'un plan numérisé du cimetière, plan qui recenserait les concessions, les propriétaires, le tout pour une meilleure information. J L Chabaud en profitait également pour informer de son intention de traiter le problème des concessions vacantes qui peuvent tomber dans le domaine communal après plusieurs rappels infructueux auprès des familles. Le conseil municipal apportait son soutien unanime sur ce sujet .

Ne restait plus qu'une précision concernant le bâtiment Abbés qui avait été victime des intempéries. À ce sujet, J L Chabaud précisait que ce bâtiment allait passer, après vérification, d'un arrêté de péril imminent en arrêté de péril ordinaire, et qu'une solution devrait sans doute intervenir d'ici peu. Le conseil pouvait alors se retirer.